







CL 158/3 Annexe web 1:  
*Cadre de résultats – Objectifs stratégiques  
et fonctionnels*



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1		
CONTRIBUER A L'ELIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION		
	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, accès à une alimentation saine et nutritive pour tous <b>(2.1)</b></li> <li>- D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition <b>(2.2)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévalence de la sous-alimentation <b>(2.1.1)</b></li> <li>- Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience <b>(2.1.2)</b></li> <li>- Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans <b>(2.2.1)</b></li> <li>- Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par type (surpoids et émaciation) <b>(2.2.2)</b></li> </ul>	
		<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée <b>(3.4)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques <b>(3.4.1)</b></li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1	
CONTRIBUER A L'ELIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION	
<p><b>RÉSULTANTE 1.1:</b> Les pays <b>ont pris des engagements politiques explicites</b> afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030.</p>	<p><b>1.1.A:</b> Nombre de pays ayant adopté des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels complets afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, qui sont appuyés par un cadre juridique</p>
<p>PRODUIT 1.1.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030</p>	
<p>PRODUIT 1.1.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques et de cadres des responsabilités visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate</p>	
<p><b>RÉSULTANTE 1.2:</b> Les pays <b>ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination</b> pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.</p>	<p><b>1.2.A:</b> Nombre de pays dotés de mécanismes inclusifs de gouvernance, de coordination et d'obligation de rendre des comptes</p>
<p>PRODUIT 1.2.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p>	
<p><b>RÉSULTANTE 1.3:</b> Les pays <b>ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels</b> en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.</p>	<p><b>1.3.A:</b> Nombre de pays appuyant leurs décisions en matière de politiques et de programmes d'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes sur des éléments factuels issus d'analyses complètes et intersectorielles</p>
<p>PRODUIT 1.3.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.</p>	
<p>PRODUIT 1.3.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées.</p>	

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1</b>	
<b>CONTRIBUER A L'ELIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION</b>	
<b>RÉSULTANTE 1.4:</b> Les pays ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	<b>1.4.A:</b> Nombre de pays mettant en œuvre efficacement leurs politiques, stratégies et programmes d'investissement. Mesure à l'aune des dépenses publiques dans le secteur agricole ( <b>ODD 2.A.1</b> ) et des ressources humaines gouvernementales
PRODUIT 1.4.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.	
PRODUIT 1.4.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	



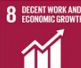

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2			
RENDRE L'AGRICULTURE, LES FORÊTS ET LES PÊCHES PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES			
	<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires en assurant l'accès aux terres <b>(2.3)</b></li> <li>- D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production <b>(2.4)</b></li> <li>- D'ici à 2030, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués <b>(2.5)</b></li> </ul>		<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce <b>(15.1)</b></li> <li>- D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols <b>(15.3)</b></li> <li>- D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux <b>(15.4)</b></li> </ul>
	<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière <b>(2.3.1)</b></li> <li>- Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable <b>(2.4.1)</b></li> <li>- Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme <b>(2.5.1)</b></li> <li>- Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu <b>(2.5.2)</b></li> </ul>		<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières <b>(15.1.1)</b></li> <li>- Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) <b>(15.1.2)</b></li> <li>- Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées <b>(15.3.1)</b></li> <li>- Indice du couvert végétal des montagnes <b>(15.4.2)</b></li> </ul>
	<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement et réduire le nombre de personnes qui manquent d'eau <b>(6.4)</b></li> </ul>		<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, réglementer efficacement la pêche et mettre un terme à la surpêche afin de rétablir les stocks de poissons <b>(14.4)</b></li> <li>- D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières <b>(14.5)</b></li> </ul>
	<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau <b>(6.4.1)</b></li> <li>- Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles <b>(6.4.2)</b></li> </ul>		<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable <b>(14.4.1)</b></li> <li>- Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées <b>(14.5.1)</b></li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2	
RENDRE L'AGRICULTURE, LES FORÊTS ET LES PÊCHES PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES	
<b>RÉSULTANTE 2.1:</b> Les pays ont adopté des pratiques visant à <b>améliorer de manière durable la productivité</b> tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.	<b>2.1.A:</b> Nombre de pays où les producteurs ont adopté des pratiques visant à accroître leur productivité agricole de manière durable <b>2.1.B:</b> Nombre de pays rendant compte au Comité des pêches au sujet de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable <b>2.1.C:</b> Nombre de pays rendant compte de progrès vers une gestion durable des forêts <b>(ODD 15.2.1)</b>
<b>PRODUIT 2.1.1:</b> Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>	
<b>RENDRE L'AGRICULTURE, LES FORÊTS ET LES PÊCHES PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES</b>	
<p>PRODUIT 2.1.2: Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.</p>	
<p><b>RÉSULTANTE 2.2:</b> Les pays <b>ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance</b> en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.</p>	<p><b>2.2.A:</b> Nombre de pays dotés de politiques et de programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables, qui tiennent explicitement compte de la productivité et des revenus, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets et de la conservation de l'environnement, et favorisant la coordination intersectorielle</p>
<p>PRODUIT 2.2.1: Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.</p>	
<p>PRODUIT 2.2.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement</p>	
<p><b>RÉSULTANTE 2.3:</b> Les pays ont amélioré la <b>mise en œuvre des politiques et instruments internationaux</b> en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables.</p>	<p><b>2.3.A:</b> Nombre de pays qui ont publié des rapports nationaux analysant les indicateurs des ODD pertinents pour l'OS2, sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, portant sur l'agriculture, les forêts et les pêches durables</p> <p><b>2.3.B:</b> Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) <b>(ODD 13.2.1)</b></p> <p><b>2.3.C:</b> Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée <b>(ODD 14.6.1)</b></p> <p><b>2.3.D:</b> Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes <b>(ODD 15.A.1)</b></p>
<p>PRODUIT 2.3.1: Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, des forêts et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique, la biodiversité et la désertification, ainsi que les programmes et instruments relatifs à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation.</p>	
<p>PRODUIT 2.3.2: Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.</p>	
<p><b>RÉSULTANTE 2.4:</b> Les pays <b>ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels</b> en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.</p>	<p><b>2.4.A:</b> Nombre de pays par niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données sectorielles/intersectorielles et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière d'agriculture, de forêts et de pêches</p>
<p>PRODUIT 2.4.1: Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point.</p>	

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 2****RENDRE L'AGRICULTURE, LES FORÊTS ET LES PÊCHES PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES**

PRODUIT 2.4.2: Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.




OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE			
	<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté <b>(1.1)</b></li> <li>- D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants vivant dans la pauvreté (1.2)</li> <li>- D'ici à 2030, assurer l'égalité des droits pour tous <b>(1.4)</b></li> <li>- D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et réduire leur vulnérabilité <b>(1.5)</b></li> </ul>		<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires <b>(2.3)</b></li> </ul>
	<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international <b>(1.1.1)</b></li> <li>- Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté <b>(1.2.1)</b></li> <li>- Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base <b>(1.4.1)</b></li> <li>- Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers <b>(1.4.2)</b></li> <li>- Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial <b>(1.5.2)</b></li> </ul>		<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone <b>(2.3.2)</b></li> </ul>
	<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation <b>(8.6)</b></li> <li>- Prendre des mesures immédiates pour supprimer le travail forcé et mettre fin au travail des enfants <b>(8.7)</b></li> </ul>		<b>Cibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national <b>(10.1)</b></li> </ul>
	<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation <b>(8.6.1)</b></li> <li>- Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge <b>(8.7.1)</b></li> </ul>		<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population <b>(10.1.1)</b></li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE	
<b>RÉSULTANTE 3.1: Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens</b> d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés.	<b>3.1.A:</b> Nombre de pays qui disposent de stratégies, notamment des politiques, des directives, des réglementations, des outils et des programmes, visant l'autonomisation des ruraux pauvres et l'élimination des obstacles qui empêchent les pauvres – hommes et femmes – d'accéder aux ressources productives, aux services, aux technologies et aux marchés  <b>3.1.B:</b> Nombre de pays dans lesquels des organisations rurales, institutions gouvernementales et autres parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités en faveur de l'autonomisation des ruraux pauvres et d'un accès plus équitable des pauvres, hommes et femmes, aux ressources productives, services, technologies et marchés

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3</b> <b>RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>	
	<p><b>3.1.C:</b> Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs <b>(ODD 14.B.1)</b></p> <p><b>3.1.D:</b> a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit <b>(ODD 5.A.1)</b></p> <p><b>3.1.E:</b> Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres <b>(ODD 5.A.2)</b></p>
PRODUIT 3.1.1: Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée	
PRODUIT 3.1.2: Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière	
PRODUIT 3.1.3: Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales	
<b>RÉSULTANTE 3.2:</b> Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à des possibilités d'emploi productif et de travail décent.	<p><b>3.2.A:</b> Nombre de pays dotés d'un ensemble amélioré d'institutions et de stratégies - notamment de politiques, directives, réglementations et outils et programmes - visant la création d'emplois décents, y compris pour les femmes et les jeunes</p>
PRODUIT 3.2.1: Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes	
PRODUIT 3.2.2: Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé	
<b>RÉSULTANTE 3.3:</b> Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres aux systèmes de protection sociale.	<p><b>3.3.A:</b> Nombre de pays dotés de systèmes de protection sociale améliorés qui relient celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles</p> <p><b>3.3.B:</b> Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale <b>(ODD 1.3.1)</b></p> <p><b>3.3.C:</b> Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) <b>(ODD 1.A.2)</b></p> <p><b>3.3.D:</b> Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB <b>(ODD 8.B.1)</b></p>
PRODUIT 3.3.1: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires	
PRODUIT 3.3.2: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique	
<b>RÉSULTANTE 3.4:</b> Les pays ont renforcé leurs capacités de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques, de stratégies et de programmes	<p><b>3.4.A:</b> Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour la mise en place de politiques, stratégies et programmes de développement complets et multisectoriels visant la réduction de la pauvreté rurale</p> <p><b>3.4.B:</b> Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté <b>(ODD 1.A.1)</b></p>









<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>	
<b>multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes</b> , qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1.	
PRODUIT 3.4.1: Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique	
PRODUIT 3.4.2: Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectorielles, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES			
	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires <b>(2.3)</b></li> <li>- Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires <b>(2.c)</b></li> </ul>		<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte <b>(12.3)</b></li> </ul>
	<p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière <b>(2.3.1)</b></li> <li>- Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires <b>(2.c.1)</b></li> </ul>		<p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice mondial des pertes de nourriture <b>(12.3.1)</b></li> </ul>
			<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 <b>(17.11)</b></li> </ul>
			<p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales <b>(17.11.1)</b></li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES	
<p><b>RÉSULTANTE 4.1:</b> Des normes internationales, des accords et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès des pays aux marchés internationaux et leur fonctionnement</p>	<p><b>4.1.A:</b> Pourcentage de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) participant à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), ou pourcentage des normes du Codex émanant des pays les moins avancés</p> <p><b>4.1.B:</b> Nombre de pays dont l'accès aux marchés internationaux a été amélioré par l'adoption de directives volontaires internationales et par la participation à des accords commerciaux</p>
<p>PRODUIT 4.1.1: Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.</p>	
<p>PRODUIT 4.1.2: Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces.</p>	
<p><b>RÉSULTANTE 4.2:</b> Les pays ont élaboré et mis en œuvre <b>des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels</b> à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces.</p>	<p><b>4.2.A:</b> Nombre de pays dans lesquels ont été mis en place les éléments d'un environnement favorable à un développement plus inclusif et plus efficace de l'agriculture et du système alimentaire, également mesuré à l'aune des Engagements pris et des décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce <b>(ODD 8.A.1)</b></p>

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>	
<b>ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES</b>	
	<b>4.2.B:</b> Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée <b>(ODD 14.6.1)</b>
PRODUIT 4.2.1: Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.	
PRODUIT 4.2.2: Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.	
<b>RÉSULTANTE 4.3:</b> Les pays ont renforcé <b>les capacités du secteur public et du secteur privé et accru les investissements accrus</b> afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives.	<b>4.3.A:</b> Nombre de pays dans lesquels les acteurs de la filière ont renforcé leurs capacités techniques et leurs capacités de gestion <b>4.3.B:</b> Nombre de pays dotés d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service du développement de l'agriculture et des chaînes alimentaires, mesuré également par le Pourcentage de petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit <b>(ODD 9.3.2)</b> <b>4.3.C:</b> Nombre de pays dans lesquels les investissements dans les systèmes agricoles et alimentaires ont augmenté, mesuré également au moyen de l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques <b>(ODD 2.A.1)</b> et du total des apports publics alloués au secteur agricole <b>(ODD 2.A.2)</b>
PRODUIT 4.3.1: Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables.	
PRODUIT 4.3.2: Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs.	
<b>RÉSULTANTE 4.4:</b> Les pays <b>ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels</b> à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires.	<b>4.4.A:</b> Nombre de pays par niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces
PRODUIT 4.4.1: Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales locales, régionales et mondiales	
PRODUIT 4.4.2: Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux	

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b>	
<b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>	
 <p><b>1</b> NO POVERTY</p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental <b>(1.5)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes <b>(1.5.1 et 13.1.2)</b></li> </ul>
 <p><b>11</b> SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES</p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, ainsi que la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes <b>(11.5)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base <b>(11.5.2)</b></li> </ul>
 <p><b>15</b> LIFE ON LAND</p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols <b>(15.3)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées <b>(15.3.1)</b></li> </ul>
 <p><b>2</b> ZERO HUNGER</p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, accès à une alimentation saine et nutritive pour tous <b>(2.1)</b></li> <li>- D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition <b>(2.2)</b></li> <li>- D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production <b>(2.4)</b></li> <li>- Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires <b>(2.c)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience <b>(2.1.2)</b></li> <li>- Prévalence de la malnutrition (émaciation et surpoids) <b>(2.2.2)</b></li> <li>- Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable <b>(2.4.1)</b></li> <li>- Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires <b>(2.c.1)</b></li> </ul>
 <p><b>13</b> CLIMATE ACTION</p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat <b>(13.1)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes <b>(13.1.2 et 1.5.1)</b></li> </ul>
 <p><b>16</b> PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS</p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés <b>(16.1)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause) <b>(16.1.2)</b></li> </ul>

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b>	
<b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>	
<b>RÉSULTANTE 5.1:</b> Les pays ont adopté ou mis en œuvre <b>des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels</b> à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.	<p><b>5.1.A:</b> Nombre de pays par niveau d'engagement et de capacités en faveur de la réduction/gestion des risques de catastrophe et de crise concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sous forme de politiques, de cadres juridiques et de systèmes institutionnels <b>(ODD 1.5.3 = 13.1.1)</b></p> <p><b>5.1.B:</b> Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) <b>(ODD 13.2.1)</b></p> <p><b>5.1.C:</b> Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide <b>(ODD 13.3.1)</b></p>
PRODUIT 5.1.1: Les capacités nationales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.	
PRODUIT 5.1.2: Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises.	
<b>RÉSULTANTE 5.2:</b> Les pays <b>ont tiré parti des informations fournies régulièrement et des alertes rapides</b> pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.	<b>5.2.A:</b> Nombre de pays ayant amélioré leurs capacités de production, de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'outils/de produits d'analyse et d'informations concernant les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition
PRODUIT 5.2.1: Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés.	
PRODUIT 5.2.2: Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées.	
<b>RÉSULTANTE 5.3:</b> Les pays <b>ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés.</b>	<p><b>5.3.A:</b> Nombre de pays ayant amélioré leur capacité d'application de mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</p> <p><b>5.3.B:</b> a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit <b>(ODD 5.A.1)</b></p> <p><b>5.3.C:</b> Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres <b>(ODD 5.A.2)</b></p>
PRODUIT 5.3.1: Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises.	
PRODUIT 5.3.2: Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité.	
<b>RÉSULTANTE 5.4:</b> Les pays se sont préparés aux catastrophes et aux crises et <b>ont fait face au</b>	<b>5.4.A:</b> Niveau de préparation et capacité de gestion des interventions

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b> <b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>	
<b>moyen d'interventions efficaces.</b>	
PRODUIT 5.4.1: Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact.	
PRODUIT 5.4.2: L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises.	

<b>OBJECTIF 6</b>			
<b>QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, PARITÉ HOMMES-FEMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION)</b>			
<b>Définition de la résultante</b> – Qualité, connaissances et services techniques assurés; statistiques de qualité produites avec intégrité et diffusées par la FAO; et services de qualité assurés pour les activités concernant la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique aux fins de l'exécution des programmes stratégiques			
<b>6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives</b> de l'Organisation	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
	<b>6.1.A:</b> Qualité de l'encadrement technique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>  <i>- méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique – capacité d'assurer l'excellence des connaissances techniques, conformité aux politiques techniques, intégrité technique, faculté de réagir aux problèmes émergents et de faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever tout en favorisant la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques</i>	70%	72%
<b>PRODUIT 6.1.1:</b> Assurer l'excellence des connaissances techniques requises pour permettre et appuyer la réalisation des objectifs stratégiques, grâce à l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, à la création de réseaux techniques et à la fourniture de compétences techniques pour l'exécution des programmes stratégiques et des activités techniques de l'Organisation			
<b>PRODUIT 6.1.2:</b> Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique.			
<b>PRODUIT 6.1.3:</b> Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour adapter les solutions à un environnement qui évolue, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire.			
<b>PRODUIT 6.1.4:</b> Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits).			
<b>PRODUIT 6.1.5:</b> Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts.			
<b>PRODUIT 6.1.6:</b> Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef.			
<b>6.2: Qualité et utilisation des statistiques de la FAO</b> à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
	<b>6.2.A:</b> Proportion de pays ayant transmis des rapports sur les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable (cf. indicateur ODD 17.18.1)	50%	60%
	<b>6.2.B:</b> Proportion de processus statistiques de la FAO crédité d'un score moyen/élevé sur la base du cadre d'assurance qualité des statistiques de l'Organisation	65%	70%

<b>OBJECTIF 6</b>			
<b>QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, PARITÉ HOMMES-FEMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION)</b>			
<b>PRODUIT 6.2.1:</b> Des méthodes et des normes en matière de collecte, de traitement, de diffusion et d'utilisation des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable, sont élaborées et communiquées.			
<b>PRODUIT 6.2.2:</b> Un appui est apporté au renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable.			
<b>PRODUIT 6.2.3:</b> Des statistiques de qualité élevée et comparables au niveau international, sur l'alimentation et l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable, sont élaborées et diffusées par l'Organisation et consultées par la communauté internationale.			
<b>PRODUIT 6.2.4:</b> La coordination et la gouvernance de la statistique de la FAO sont renforcées afin d'améliorer l'harmonisation. la qualité et la cohérence des activités de statistique dans l'ensemble de l'Organisation.			
<b>6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,</b> qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
	<b>6.3.A:</b> Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes appliquées	14	15
	<b>6.3.B:</b> Nombre d'indicateurs de performance de la version révisée du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes atteints ou dépassés par la FAO.	10	15
<b>PRODUIT 6.3.1:</b> Les États Membres sont appuyés par l'unité spécialisée dans les questions de parité hommes-femmes pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions ciblées.			
<b>PRODUIT 6.3.2:</b> Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont établis ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes.			
<b>6.4: Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces</b> aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
	<b>6.4.A:</b> Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de chef de file, et qui permettent de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques	3	3
	<b>6.4.B:</b> Nombre de questions de gouvernance pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveaux national et régional.	20	20
<b>PRODUIT 6.4.1:</b> La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale sont améliorées			
<b>PRODUIT 6.4.2:</b> Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options en faveur d'avis ciblés appropriés sont formulées			
	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles</b>	<b>Cibles</b>



<b>OBJECTIF 6</b>			
<b>QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, PARITÉ HOMMES-FEMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION)</b>			
<b>6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées</b> par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition.		<b>(fin 2019)</b>	<b>(fin 2021)</b>
	<b>6.5.A:</b> Nombre de mécanismes/processus mondiaux relatifs à la nutrition auxquels la FAO contribue et pour lesquels des progrès ont été communiqués dans le cadre du suivi de la CIN2.	5	5
	<b>6.5.B:</b> Progrès réalisés dans l'intégration des préoccupations, des considérations et des objectifs relatifs à la nutrition dans les cadres de programmation par pays et dans le renforcement des capacités du personnel de la FAO afin d'aider les gouvernements à prendre en compte la nutrition (pourcentage supérieur à celui de l'exercice biennal précédent)  <i>* Niveau de référence à déterminer d'ici fin 2017.</i>	25%	25%
<b>PRODUIT 6.5.1:</b> La qualité et la cohérence de l'appui de la FAO à la coordination opérationnelle et politique du système des Nations Unies, en matière de nutrition, sont améliorées.			
<b>PRODUIT 6.5.2:</b> Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour l'application de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 sont renforcées.			
<b>PRODUIT 6.5.3:</b> Des normes communes et une approche institutionnelle pour intégrer systématiquement la nutrition sont élaborées et appliquées dans le cadre des objectifs stratégiques.			
<b>6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées</b> , conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique.	<b>Indicateurs de performance clés</b>	<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
	<b>6.6.A:</b> Nombre de pays appuyés par la FAO dans la mise en œuvre et/ou l'élaboration plus détaillée des composantes agricoles de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris (Contribution à l' <b>ODD 13.2.1</b> )	40	50
	<b>6.6.B:</b> Nombre de débats portant sur les politiques, le financement et/ou les aspects techniques liés à l'action climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO promeut, en tant que chef de file, l'intégration des perspectives alimentaires et agricoles (Fonds vert pour le climat, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Programme 2030 notamment)	24	24
<b>PRODUIT 6.6.1:</b> Les capacités de la FAO sont renforcées, en ce qui concerne l'appui qu'elle apporte aux pays membres dans la mise en œuvre des composantes agricoles de leurs politiques et plans relatifs au changement climatique, en particulier les contributions déterminées au niveau national, ainsi que les composantes climatiques de leurs politiques et plans de développement agricole			
<b>PRODUIT 6.6.2:</b> Participation accrue de la FAO, en quantité et en fréquence, à certains débats mondiaux et régionaux portant sur les aspects techniques, le financement et les politiques liés à l'action climatique			

<b>CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b>			
<b>Définition de la résultante</b> – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; il est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'obtention des résultats des cadres de programmations par pays.			
<b>7.1: Gestion et soutien du PCT</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>7.1.A</b>	Taux d'approbation des ressources du PCT - crédits ouverts pour 2018-2019/2020-2021	100%	100%
<b>7.1.B</b>	Taux d'exécution des projets du PCT - crédits ouverts pour 2016-2017/2018-2019	100%	100%

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION</b>			
<b>Définition de la résultante</b> – Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de plaidoyer diversifiés et élargis, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.			
<b>8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>8.1.A</b>	Nombre de partenariats stratégiques établis ou soutenus	20	20
<b>8.1.B</b>	Nombre d'activités de plaidoyer mises en œuvre à l'appui des activités et des programmes stratégiques de l'Organisation	8	11
<b>8.1.C</b>	Nombre de méthodologies de renforcement des capacités appliquées à l'appui des programmes stratégiques	10	10
<b>8.1.D</b>	Nombre d'accords et de programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire en cours	25	30
<b>Produits</b>			
<b>8.1.1</b>	Les partenariats stratégiques sont promus et renforcés.		
<b>8.1.2</b>	Des avis sont donnés et un appui est prêté aux équipes chargées des programmes stratégiques de façon à intégrer pleinement le renforcement des capacités dans les activités de la FAO.		
<b>8.1.3</b>	Les initiatives de collaboration Sud-Sud entre acteurs étatiques et non étatiques contribuent efficacement aux programmes et initiatives nationaux.		
<b>8.2: Communication</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>8.2.A</b>	Nombre de visites sur FAO.org (sur la base des statistiques d'accès aux archives documentaires de la FAO)	8,5 millions	9 millions
<b>8.2.B</b>	Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater	19 950 consultations par mois	20 950 consultations par mois
<b>8.2.C</b>	Augmentation du nombre total d'abonnés aux comptes de médias sociaux de la FAO (tous comptes confondus)	2,2 millions	2,4 millions
<b>Produits</b>			
<b>8.2.1</b>	De nouvelles relations sont nouées avec des médias nationaux, régionaux et mondiaux.		
<b>8.2.2</b>	Refonte de la présence de l'Organisation sur le web et dans les médias sociaux pour aligner la communication sur les objectifs stratégiques		
<b>8.2.3</b>	Élaboration et promotion d'approches, d'outils et de méthodes pour l'Organisation aux fins de la diffusion des connaissances et de l'amélioration de la gestion de l'information		
<b>8.3: Mobilisation de ressources</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>8.3.A</b>	Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal (Contribution à l'indicateur 17.9.1 des ODD – valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés en faveur des pays en développement)	1,7 milliard d'USD	1,7 milliard d'USD
<b>Produits</b>			
<b>8.3.1</b>	Diffusion active et mise sur le marché des domaines de travail prioritaires et des besoins en ressources de la FAO, afin d'élargir et de diversifier la base des partenaires avec lesquels la FAO coopère		

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION</b>	
<b>8.3.2</b>	Contributions volontaires mobilisées, utilisées et cohérentes avec les politiques de la FAO
<b>8.3.3</b>	Capacités organisationnelles renforcées pour la mobilisation de ressources et la gestion efficace du cycle des projets

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>			
<b>Définition de la résultante</b> - Les technologies de l'information (TI) à la FAO, conformément à un ensemble de politiques et de normes de l'Organisation en la matière, apportent une valeur ajoutée en assurant une contribution plus utile des ressources numériques à la mise en place, dans toutes les zones géographiques, de solutions innovantes, de technologies transformatrices et de partenariats externes qui sont rapides, de qualité et efficaces et offrent un bon rapport coût-efficacité.			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>9.1.A</b>	Niveau de satisfaction des clients stratégiques quant à la fourniture de solutions IT. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> <i>- pourcentage de clients stratégiques pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients)</i>	70%	80%
<b>9.1.B</b>	Qualité des ressources numériques mises à la disposition de l'Organisation à l'appui de ses activités, rapidement et dans des conditions de sécurité <i>- pourcentage de ressources numériques (systèmes d'information internes, liens vers des sources de données externes) utilisant la plateforme numérique fournie</i>	75%	80%
<b>Produits</b>			
<b>9.1.1</b>	Les processus opérationnels de la FAO sont appuyés efficacement par la fourniture de produits et de services rapides et d'un bon rapport coût-efficacité.		
<b>9.1.2</b>	Des politiques, une architecture et des normes en matière de TI, qui permettent de fournir de manière efficace des solutions informatiques efficaces et efficientes, sont définies et appliquées dans l'ensemble de l'Organisation.		
<b>9.1.3</b>	Des ressources informatives pertinentes et fiables sont protégées contre les accès non autorisés et mises à la disposition du personnel de la FAO, afin de faciliter leur travail pour l'Organisation.		

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FAO</b>			
<b>Définition de la résultante</b> – Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance			
<b>10.1: Gouvernance de la FAO</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>10.1.A</b>	Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises	100%	100%
<b>10.1.B</b>	Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits	90%	90%
<b>Produits</b>			
<b>10.1.1</b>	Les organes de gouvernance et les organes statutaires bénéficient de services efficaces, grâce à des technologies modernes, et de services linguistiques améliorés et leurs décisions sont appliquées de manière transparente.		
<b>10.2: Contrôle</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>10.2.A</b>	Pourcentage de la couverture des activités de vérification, y compris à haut risque	90% (y compris 100% risque élevé)	90% (y compris 100% risque élevé)
<b>10.2.B</b>	Pourcentage des recommandations des évaluations stratégiques pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été terminée en temps voulu	90%	90%
<b>10.2.C</b>	Nombre de pays dans lesquels la pertinence stratégique et l'efficacité du programme de la FAO ont été évalués au moyen d'évaluations des programmes de pays et autres programmes majeurs	13	13
<b>Produits</b>			
<b>10.2.1</b>	Évaluation des stratégies et des programmes réalisées et recommandations formulées en vue d'une amélioration de la pertinence stratégique et de l'efficacité des programmes de la FAO		
<b>10.2.2</b>	Des enquêtes et un plan de vérification axé sur les risques sont élaborés et diffusés		
<b>10.2.3</b>	Renforcement de certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne et de responsabilité fiduciaire de la FAO		
<b>10.3: Direction</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>10.3.A</b>	Pourcentage des cibles atteintes pour les produits des objectifs stratégiques	85%	85%
<b>10.3.B</b>	Pourcentage de recommandations d'audit interne en suspens depuis longtemps	inférieur à 10%	inférieur à 8%
<b>Produits</b>			
<b>10.3.1</b>	Une direction exécutive est assurée.		
<b>10.3.2</b>	Une direction stratégique et un suivi sont assurés et des rapports sont établis.		
<b>10.3.3</b>	Des avis juridiques fiables sont fournis en temps utile à l'appui des activités de la FAO et de la mise en œuvre de son programme de travail.		

**OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FAO**

<b>10.3.4</b>	Un appui de qualité est fourni aux bureaux décentralisés.
---------------	---

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE</b>			
<b>Définition de la résultante</b> - Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle			
<b>11.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>11.1.A</b>	Délais de recrutement	120 jours	120 jours
<b>11.1.B</b>	Pourcentage de pays membres équitablement représentés	75%	75%
<b>11.1.C</b>	Mobilité géographique (postes)	75	75
<b>Produits</b>			
<b>11.1.1</b>	Les stratégies, politiques, procédures et services en matière de ressources humaines sont efficaces et efficients et contribuent à attirer, perfectionner et fidéliser des fonctionnaires motivés, compétents et d'origines diverses.		
<b>11.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>11.2.A</b>	Le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO, y compris sur sa déclaration sur le contrôle interne.	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle)	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle)
<b>Produits</b>			
<b>11.2.1</b>	Des rapports financiers pertinents, précis et produits en temps utile et des services financiers dûment contrôlés, efficaces et efficients sont fournis à l'appui des organes directeurs, des États Membres, de la Direction, des partenaires fournisseur de ressources et du personnel.		
<b>11.3: Administration efficiente et efficace</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>11.3.A</b>	Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis <i>* Données collectées tous les deux ans au moyen d'une enquête de satisfaction.</i>	70%	73%
<b>11.3.B</b>	La responsabilité environnementale de l'Organisation est mesurée en proportion des bâtiments/locaux de la FAO, qui fourniront des données annuelles sur les émissions de gaz à effet de serre.	86%	88%
<b>Produits</b>			
<b>11.3.1</b>	Les services administratifs et les fonctions d'appui sont efficaces, efficients, rationalisés et durables sur le plan environnemental, et ils répondent aux besoins de l'Organisation.		
<b>11.3.2</b>	La santé et la productivité des fonctionnaires de la FAO sont activement promues grâce à des services de santé rationalisés et efficaces offerts à tous les employés travaillant au Siège et dans les bureaux décentralisés.		

<b>CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>			
<b>Définition de la résultante</b> - Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques.			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>13.1.A</b>	Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> – examen annuel.	100%	100%
<b>13.1.B</b>	Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> <i>portefeuille de projets</i>	85%	90%
<b>Produits</b>			
<b>13.1.1</b>	Les plateformes de gestion des données et informations techniques sont renforcées.		
<b>13.1.2</b>	Les systèmes opérationnels et administratifs sont adaptés pour répondre à des processus de travail nouveaux et qui évoluent.		
<b>13.1.3</b>	L'infrastructure et les services informatiques sont améliorés.		



<b>CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ</b>			
<b>Définition de la résultante</b> – Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités.			
<b>14.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>14.1.A</b>	Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité	90%	100%
<b>Produits</b>			
<b>14.1.1</b>	La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège sont garanties.		
<b>14.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Cibles (fin 2019)</b>	<b>Cibles (fin 2021)</b>
<b>14.2.A</b>	Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle	100%	100%
<b>14.2.B</b>	Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les mesures de sécurité applicables au domicile	100%	100%
<b>14.2.C</b>	Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide	100%	100%
<b>14.2.D</b>	Pourcentage de déploiements de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes	100%	100%
<b>Produits</b>			
<b>14.2.1</b>	La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde sont garanties.		